

AFFAIRE N° 20 - Acquisition d'un terrain de 661 m2 cadastré section AT n° 229 sis rue Ruisseau des Noirs, appartenant à Madame Lucile JUDITH nécessaire à la réalisation du boulevard de ceinture sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les services municipaux ont négocié avec Madame Lucile JUDITH l'acquisition d'un terrain de 661 m2 cadastré section AT n° 229, sis rue Ruisseau des Noirs entre les deux résidences OLYMPE, nécessaire à la réalisation du futur boulevard de ceinture sud.

Un accord étant intervenu sur le prix de 165 000 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et prélevée sur le financement mis en place pour les acquisitions foncières du boulevard Sud.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ